

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Comment immatriculer un 2 roues ou une moto d'occasion acheté en France ?

Les règles varient selon qu'il s'agit d'un 2 roues de plus ou de moins de 50 cm<sup>3</sup>.

#### Carte grise (certificat d'immatriculation)

##### Vendre (ou donner) un véhicule

Démarches à accomplir

Obtenir un certificat de non gage

##### Immatriculer un véhicule

Immatriculer un véhicule neuf

Immatriculer un véhicule d'occasion

Immatriculer un tracteur ou un véhicule agricole

Hériter d'un véhicule

Demander un duplicata suite à une perte, un vol ou une détérioration

##### Titulaire du certificat et modification de sa situation

Titulaire et cotitulaire de la carte grise

Changement d'adresse

Ajouter une autre personne sur sa carte grise

Retirer une personne sur la carte grise

Changement du nom du titulaire

##### Modifications du véhicule

Véhicule retiré de la circulation

Véhicule accidenté

Véhicule transformé

Véhicule à détruire

##### Plaques d'immatriculation

Caractéristiques

Vol

Usurpation

Vous pouvez effectuer la démarche :

Soit sur internet

Soit auprès d'un professionnel habilité

Pour effectuer la démarche en ligne, un dispositif de copie numérique (scanner, appareil photo numérique, smartphone ou tablette équipé d'une fonction photo) est nécessaire.

Des **points numériques** (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont mis à votre disposition dans chaque préfecture et dans la plupart des sous-préfectures. Vous pouvez y accomplir la démarche. Vous pouvez être aidé par des médiateurs numériques si vous rencontrez des difficultés avec l'utilisation d'internet.

Vous pouvez aussi être accompagné dans votre démarche par une **maison France Services** :

##### Où s'adresser ?

Point d'accueil numérique

##### Où s'adresser ?

France Services / Maison de services au public

##### Attention

Il n'est désormais plus possible de demander une carte grise auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture.

Vous devez utiliser le téléservice suivant :

Vous devez vous identifier via France Connect.

Vous devez avoir le code de cession, remis par l'ancien propriétaire du véhicule.

Vous devez avoir également une copie numérique (photo ou scan) des documents suivants :

Justificatif de domicile de moins de 6 mois (ou, en cas de cotitulaires, justificatif de celui dont l'adresse va figurer sur la carte grise)

Carte grise du véhicule, barrée avec la mention Vendu le (jour/mois/année) ou Cédé le (jour/mois/année) , et avec la signature de l'ancien propriétaire (ou de tous les cotitulaires s'il y en avait)

Preuve du contrôle technique sauf si le véhicule en est dispensé. Il doit dater de moins de 6 mois (2 mois si une contre-visite a été prescrite). Si le délai est dépassé, il faudra réaliser un nouveau contrôle, à vos frais.

Si vous faites la démarche pour quelqu'un d'autre, mandat signé et pièce d'identité de la personne pour qui vous effectuez la démarche

Vous devez certifier sur l'honneur que le demandeur de la carte grise a une attestation d'assurance du véhicule **et** un permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule immatriculé.

Vous n'avez pas à joindre une copie numérique (photo ou scan) du permis de conduire. Mais celle-ci pourra vous être demandée lors de l'instruction de votre dossier.

Vous devez par ailleurs fournir des informations, notamment :

Identité du titulaire (et éventuellement des cotitulaires) de la carte grise : nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, numéro de téléphone et adresse électronique

Coordonnées bancaires

Le coût est variable et dépend notamment des caractéristiques du véhicule et de la région dans laquelle vous vivez.

Vous pouvez connaître le coût précis de votre démarche en utilisant un simulateur :

Le règlement du montant de la carte grise doit obligatoirement être effectué par carte bancaire.

À la **fin** de la procédure, vous obtenez les **3 éléments** suivants :

**Numéro de dossier**

**Accusé d'enregistrement** de votre demande

**Certificat provisoire d'immatriculation (CPI)**, que vous devez imprimer. Le CPI vous permet de circuler **pendant 1 mois, uniquement en France**, en attendant de recevoir votre certificat d'immatriculation définitif.

Suivi de la fabrication du certificat d'immatriculation (ex-carte grise)

Vous pouvez suivre sur internet l'état d'avancement de sa fabrication :

Suivi de l'acheminement du certificat d'immatriculation (ex-carte grise)

Vous recevrez le certificat d'immatriculation définitif, envoyé par La Poste **en lettre suivie**, à votre domicile dans un délai qui peut varier.

Vous devez **faire attention à l'adresse que vous fournissez** dans la procédure en ligne. Elle doit être la plus complète possible (numéro de bâtiment, numéro d'appartement, numéro de boîte à lettres, étage, couloir, escalier, « résidant chez », etc.).

Votre boîte aux lettres doit présenter vos nom et prénom.

Vous pouvez suivre l'expédition de votre titre soit avec le numéro d'immatriculation, soit avec le numéro de suivi de la Poste. Ce numéro de suivi vous a été communiqué par courriel ou par SMS si vous avez renseigné votre numéro de téléphone mobile.

#### À noter

Vous devez conserver l'ancien certificat d'immatriculation (ex-carte grise) **pendant 5 ans**, puis le détruire.

- Demander la carte grise d'un véhicule d'occasion ayant une immatriculation française
- Calculer le coût du certificat d'immatriculation (ex-carte grise)
- Suivez votre demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise)
- Suivre l'expédition d'un certificat d'immatriculation
- Suivi de l'expédition d'une lettre ou d'un colis sur le site internet [laposte.fr](http://laposte.fr)

Vous devez présenter les documents suivants :

Carte grise du véhicule, barrée avec la mention Vendu le (jour/mois/année) ou Cédé le (jour/mois/année) , et signée par l'ancien propriétaire. S'il y avait plusieurs cotitulaires, chacun doit l'avoir signé.

Formulaire cerfa n°13757 de mandat à un professionnel

Justificatif d'identité (original), un par cotulaire

Justificatif de domicile (original), ou en cas de cotitulaires, le justificatif de celui dont l'adresse va figurer sur la carte grise

Coût de la carte grise, en chèque ou par carte bancaire (en plus des taxes et des frais de la carte grise, le professionnel peut vous demander de payer des frais pour réaliser la démarche à votre place. Leur montant n'est pas plafonné)

Preuve du contrôle technique sauf si le véhicule en est dispensé. Il doit dater de moins de 6 mois (2 mois si une contre-visite a été prescrite). Si le délai est dépassé, il faudra réaliser un nouveau contrôle, à vos frais.

Formulaire cerfa n°13750

Attestation d'assurance du véhicule à immatriculer

Permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule à immatriculer

Formulaire cerfa n°15776 de déclaration de cession du véhicule rempli et signé par l'ancien et le nouveau propriétaire. S'il y a plusieurs copropriétaires, chacun doit le signer. Si vous avez perdu le formulaire rempli et signé, vous devrez contacter le vendeur pour refaire le formulaire.

#### Où s'adresser ?

Professionnel habilité pour l'immatriculation des véhicules

Un certificat provisoire d'immatriculation (CPI) sera délivré immédiatement en cas de **conversion** d'une ancienne immatriculation (de type 123 AB 01, dit FNI ) en numéro SIV . Il vous permet de circuler **pendant 1 mois (en France uniquement)** en attendant de recevoir votre carte grise définitive. Pour les autres cas, un **accusé d'enregistrement de changement de titulaire** sera délivré.

## A savoir

La conversion d'une ancienne immatriculation (de type 123 AB 01, dit FNI) en numéro SIV n'a pas de conséquence sur la validité du contrôle technique. Le procès-verbal du contrôle technique fait foi.

Suivi de la fabrication du certificat d'immatriculation (ex-carte grise)

Vous pouvez suivre sur internet l'état d'avancement de sa fabrication :

Suivi de l'acheminement du certificat d'immatriculation (ex-carte grise)

Vous recevrez le certificat d'immatriculation définitif, envoyé par La Poste **en lettre suivie**, à votre domicile dans un délai qui peut varier.

Vous devez **faire attention à l'adresse que vous fournissez** dans la procédure en ligne. Elle doit être la plus complète possible (numéro de bâtiment, numéro d'appartement, numéro de boîte à lettres, étage, couloir, escalier, « résidant chez », etc.).

Votre boîte aux lettres doit présenter vos nom et prénom.

Vous pouvez suivre l'expédition de votre titre soit avec le numéro d'immatriculation, soit avec le numéro de suivi de la Poste. Ce numéro de suivi vous a été communiqué par courriel ou par SMS si vous avez renseigné votre numéro de téléphone mobile.

- Suivez votre demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise)
- Suivre l'expédition d'un certificat d'immatriculation
- Suivi de l'expédition d'une lettre ou d'un colis sur le site internet [laposte.fr](http://laposte.fr)

Vous pouvez effectuer la démarche :

Soit sur internet

Soit auprès d'un professionnel habilité

Pour effectuer la démarche en ligne, un dispositif de copie numérique (scanner, appareil photo numérique, smartphone ou tablette équipé d'une fonction photo) est nécessaire.

Des **points numériques** (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont mis à votre disposition dans chaque préfecture et dans la plupart des sous-préfectures. Vous pouvez y accomplir la démarche. Vous pouvez être aidé par des médiateurs numériques si vous rencontrez des difficultés avec l'utilisation d'internet.

Vous pouvez aussi être accompagné dans votre démarche par une **maison France Services** :

### Où s'adresser ?

Point d'accueil numérique

### Où s'adresser ?

France Services / Maison de services au public

### Attention

Il n'est désormais plus possible de demander une carte grise auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture.

Vous devez utiliser le téléservice suivant :

Vous devez vous identifier via France Connect.

Vous devez avoir le code de cession, remis par l'ancien propriétaire du véhicule.

Vous devez avoir également une copie numérique (photo ou scan) :

Justificatif de domicile de moins de 6 mois (ou, en cas de cotitulaires, justificatif de celui dont l'adresse va figurer sur la carte grise)

Carte grise du véhicule, barrée avec la mention Vendu le (jour/mois/année) ou Cédé le (jour/mois/année), et avec la signature de l'ancien propriétaire (ou de tous les cotitulaires s'il y en avait)

Preuve du contrôle technique sauf si le véhicule en est dispensé. Il doit dater de moins de 6 mois (2 mois si une contre-visite a été prescrite). Si le délai est dépassé, il faudra réaliser un nouveau contrôle, à vos frais.

Si vous faites la démarche pour quelqu'un d'autre, mandat signé et pièce d'identité de la personne pour qui vous effectuez la démarche

Vous devez certifier sur l'honneur que le demandeur de la carte grise a une attestation d'assurance du véhicule ~~et~~ un permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule immatriculé.

Vous n'avez pas à joindre une copie numérique (photo ou scan) du permis de conduire. Mais celle-ci pourra vous être demandée lors de l'instruction de votre dossier.

Vous devez par ailleurs fournir des informations, notamment :

Identité du titulaire (et éventuellement des cotitulaires) de la carte grise : nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, numéro de téléphone et adresse électronique

Coordonnées bancaires

Vous devrez régler une taxe fixe d'un montant de 11 €. Vous devez **obligatoirement** payer par carte bancaire.

À la **fin** de la procédure, vous obtenez les **3 éléments** suivants :

### Numéro de dossier

**Accusé d'enregistrement** de votre demande

**Certificat provisoire d'immatriculation (CPI)**, que vous devez imprimer. Le CPI vous permet de circuler **pendant 1 mois, uniquement en France**, en attendant de recevoir votre certificat d'immatriculation définitif.

Suivi de la fabrication du certificat d'immatriculation (ex-carte grise)

Vous pouvez suivre sur internet l'état d'avancement de sa fabrication :

Suivi de l'acheminement du certificat d'immatriculation (ex-carte grise)

Vous recevrez le certificat d'immatriculation définitif, envoyé par La Poste **en lettre suivie**, à votre domicile dans un délai qui peut varier.

Vous devez **faire attention à l'adresse que vous fournissez** dans la procédure en ligne. Elle doit être la plus complète possible (numéro de bâtiment, numéro d'appartement, numéro de boîte à lettres, étage, couloir, escalier, « résidant chez », etc.).

Votre boîte aux lettres doit présenter vos nom et prénom.

Vous pouvez suivre l'expédition de votre titre soit avec le numéro d'immatriculation, soit avec le numéro de suivi de la Poste. Ce numéro de suivi vous a été communiqué par courriel ou par SMS si vous avez renseigné votre numéro de téléphone mobile.

#### À noter

Vous devez conserver l'ancien certificat d'immatriculation (ex-carte grise) **pendant 5 ans**, puis le détruire.

- Demander la carte grise d'un véhicule d'occasion ayant une immatriculation française

- Suivez votre demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise)

- Suivre l'expédition d'un certificat d'immatriculation

- Suivi de l'expédition d'une lettre ou d'un colis sur le site internet [laposte.fr](http://laposte.fr)

Vous devez présenter les documents suivants :

Carte grise du véhicule, barrée avec la mention Vendu le (jour/mois/année) ou Cédé le (jour/mois/année) , et signée par l'ancien propriétaire. S'il y avait plusieurs cotitulaires, chacun doit l'avoir signé.

Formulaire cerfa n°13757 de mandat à un professionnel

Justificatif d'identité (original), un par cotitaire

Justificatif de domicile (original), ou en cas de cotitulaires, le justificatif de celui dont l'adresse va figurer sur la carte grise

Coût de la carte grise, en chèque ou par carte bancaire (en plus des taxes et des frais de la carte grise, le professionnel peut vous demander de payer des frais pour réaliser la démarche à votre place. Leur montant n'est pas plafonné)

Preuve du contrôle technique sauf si le véhicule en est dispensé Il doit dater de moins de 6 mois (2 mois si une contre-visite a été prescrite). Si le délai est dépassé, il faudra réaliser un nouveau contrôle, à vos frais.

Formulaire cerfa n°13750

Attestation d'assurance du véhicule à immatriculer

Permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule à immatriculer

Formulaire cerfa n°15776 de déclaration de cession du véhicule rempli et signé par l'ancien et le nouveau propriétaire.

S'il y a plusieurs copropriétaires, chacun doit le signer. Si vous avez perdu le formulaire rempli et signé, vous devrez contacter le vendeur pour refaire le formulaire.

#### Où s'adresser ?

Professionnel habilité pour l'immatriculation des véhicules

Un certificat provisoire d'immatriculation (CPI) sera délivré immédiatement en cas de **conversion** d'une ancienne immatriculation (de type 123 AB 01, dit FNI ) en numéro SIV . Il vous permet de circuler **pendant 1 mois (en France uniquement)** en attendant de recevoir votre carte grise définitive. Pour les autres cas, **un accusé d'enregistrement de changement de titulaire** sera délivré.

#### À savoir

La conversion d'une ancienne immatriculation (de type 123 AB 01, dit FNI ) en numéro SIV n'a pas de conséquence sur la validité du contrôle technique. Le procès-verbal du contrôle technique fait foi.

Suivi de la fabrication du certificat d'immatriculation (ex-carte grise)

Vous pouvez suivre sur internet l'état d'avancement de sa fabrication :

Suivi de l'acheminement du certificat d'immatriculation (ex-carte grise)

Vous recevrez le certificat d'immatriculation définitif, envoyé par La Poste **en lettre suivie**, à votre domicile dans un délai qui peut varier.

Vous devez **faire attention à l'adresse que vous fournissez** dans la procédure en ligne. Elle doit être la plus complète possible (numéro de bâtiment, numéro d'appartement, numéro de boîte à lettres, étage, couloir, escalier, « résidant chez », etc.).

Votre boîte aux lettres doit présenter vos nom et prénom.

Vous pouvez suivre l'expédition de votre titre soit avec le numéro d'immatriculation, soit avec le numéro de suivi de la Poste. Ce numéro de suivi vous a été communiqué par courriel ou par SMS si vous avez renseigné votre numéro de téléphone mobile.

- Suivez votre demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise)

- Suivre l'expédition d'un certificat d'immatriculation

- [Suivi de l'expédition d'une lettre ou d'un colis sur le site internet laposte.fr](#)

#### Questions – Réponses

- [Comment obtenir une carte grise véhicule de collection ?](#)

Toutes les questions réponses

#### Et aussi...

- [Carte grise : immatriculation d'un véhicule neuf](#)

#### Pour en savoir plus

- [Points numériques](#)  
Source : Ministère chargé de l'intérieur

#### Où s'informer ?

- **34 00 – Informations sur la carte grise ou le permis de conduire**

Serveur vocal interactif national apportant des réponses automatisées concernant la carte grise, le permis de conduire, la carte nationale d'identité et le passeport.

Si l'utilisateur n'obtient pas la réponse à sa question relative à la carte grise ou au permis de conduire, il sera mis en relation avec un conseiller de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

##### Par téléphone

Depuis la métropole :

**34 00** (coût d'un appel local)

Depuis l'outre-mer :

**09 70 83 07 07**

Depuis l'étranger :

**+33 9 70 83 07 07**

#### Services en ligne

- [Demander la carte grise d'un véhicule d'occasion ayant une immatriculation française](#)  
Téléservice
- [Suivez votre demande de certificat d'immatriculation \(ex-carte grise\)](#)  
Téléservice
- [Calculer le coût du certificat d'immatriculation \(ex-carte grise\)](#)  
Simulateur
- [Mandat pour effectuer les formalités d'immatriculation](#)  
Formulaire
- [Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule](#)  
Formulaire

#### Et aussi...

- [Carte grise : immatriculation d'un véhicule neuf](#)

#### Textes de référence

- [Arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules](#)
- [Arrêté du 3 novembre 2022 relatif au contrôle de conformité initial prévu à l'article R321-15 du code de la route](#)
- [Arrêté du 23 octobre 2023 relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur](#)



AGGLOMÉRATION

*Luberon Monts de Vaucluse*

*Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

*Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon*

*Tél. : 04 90 78 82 30*